CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 6 octobre 2026. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire PIERRE CYR, monsieur les conseillers DAVE HÉRAULT, SYLVAIN FORTIN et IAN DAGENAIS.
Absent : GAÉTAN GRAVELINE

Directeur Général Int. : KEN BÉRUBÉ
Secrétaire d'assemblée : ALEX LADOUCEUR

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - **2.1** Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - **3.1** Adoption du procès-verbal du 1er septembre 2026
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - **5.1** Attestation de la véracité des frais encourus dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales
 - **5.2** Embauche au poste de journalier à la voirie
 - **5.3** Nomination des membres du comité de dotation pour le poste de technicien(ne) comptable
 - **5.4** Renouvellement de l'entente avec le consultant en comptabilité jusqu'en septembre 2027
 - **5.5** Analyse de la situation du Club d'Âge d'Or et établissement d'un partenariat
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - **6.1** Acceptation de nouveaux candidats du programme pompier 1 de l'ESSC au sein du service de sécurité incendie
 - **6.2** Entente intermunicipale relative au service de sécurité incendie entre Fort-Coulonge et Mansfield-et-Pontefract
 - **6.3** Ratification des dépenses de la firme ARCOSE pour les formations en espaces clos, en utilisation de la scie mécanique et sur l'information SIMDUT
7. **TRAVAUX PUBLICS**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - **10.1** Résolution concernant l'appellation du futur poste de distribution d'Hydro-Québec dans la région
 - **10.2** Autorisation de cession du lot 6 728 921
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - **11.1** Demande de subvention à la MRC pour l'organisation d'un festival régional
 - **11.2** Organisation de la cérémonie commémorative du jour du Souvenir du 11 novembre
12. **FINANCES**
 - **12.1** Approbation des états financiers présentés par le cabinet comptable Forvis Mazars
 - **12.2** Attribution d'un montant de 600 $ au Service de sécurité incendie pour l'achat de bonbons destinés aux activités de l'Halloween et de Noël
 - **12.3** Demande de prix/bourse de graduation – École secondaire de Pontiac
 - **12.4** Dépôt du rapport sur les dépenses autorisées et adoption des comptes fournisseurs – Septembre 2026
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
16. **CORRESPONDANCE**
17. **POINTS D'INFORMATION**
 - **17.1** Présentation sur le compostage par Nina Digioacchino
 - **17.2** Sécurité civile – bilan post-mortem, formation et reddition de comptes – 30 octobre
 - **17.3** Centre multisport – état d'avancement du dossier
 - **17.4** Dépôt des avis de publication des règlements nos 305-2026 et 307-2026 relatifs à la rémunération du préfet et des membres du conseil de la MRC de Pontiac ainsi qu'aux dépenses et revenus du TNO du Lac-Nilgaut pour l'année 2026
 - **17.5** Résolution no 2026-09-11 – Révision à la hausse de la valeur totale du projet à la suite d'une rencontre avec GBI
 - **17.6** Travaux d'asphaltage 2026 – intersection du centre récréatif et de la rue baume (prévu avant le 10 octobre), priorités sur la rue principale (secteurs Proudfoot/Aubrey, Gervais et Colton) et prolongement du trottoir (Bowers Freshmart jusqu'à la station de pompage)
 - **17.7** Réparation de 19 lampadaires au cours de l'été
 - **17.8** Préparation du budget 2027 avec les membres du conseil municipal et personnel administratif
 - **17.9** 5 à 7 soulignant le premier anniversaire à la mairie

18. VARIA
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur la maire PIERRE CYR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-10-01

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants:

PIERRE CYR			
Maire			
DAVE HÉRAULT			
Conseiller #1 *Comité aqueduc et égouts, pompier et sécurité civile, culture et loisirs sport et développement économique et immobilier.*			-Rénovations Aréna
SYLVAIN FORTIN			
Conseiller #2 *Comité des ressources humaines, pompier et sécurité civile et développement économique et immobilier.*			-Régie gestion des services incendie MRC
GAÉTAN GRAVELINE			
Conseiller #3 *Comité de voirie et développement économique et immobilier.*			
IANNICK DAGENAIS			
Conseiller #4 *Comité des ressources humaines, hygiène du milieu, composte et déchets et développement économique et immobilier.*			
ALEX LADOUCEUR			
Secrétaire d'assemblée			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER SEPTEMBRE 2026

2026-10-02

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l'unanimité

D' adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

2026-10-03

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE les dépenses relatives aux travaux admissibles ont été engagées conformément aux exigences du Programme ;

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et des renseignements transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales ;

QUE les dépenses déclarées ont été engagées pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2

dont la gestion incombe à la Municipalité du village de Fort-Coulonge ;

QUE ces dépenses sont conformes aux objectifs et aux modalités du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

5.2 EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER À LA VOIRIE

2026-10-04

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge a procédé à un processus de recrutement afin de pourvoir un poste de journalier au service de la voirie ;

ATTENDU QUE la candidature de l'employé 32-0008 a été retenue à la suite du processus de sélection ;

ATTENDU QUE la recommandation d'embauche a été présentée au conseil municipal ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de l'employé 32-0008 au poste de journalier à la voirie ;

QUE cette embauche soit effective à compter du 6 octobre 2026 ;

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective et aux politiques en vigueur de la Municipalité du village de Fort-Coulonge.

ADOPTÉE

5.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DOTATION POUR LE POSTE DE TECHNICIEN(NE) COMPTABLE

2026-10-05

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge doit pourvoir le poste de technicien(ne) comptable ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite mettre en place un comité de dotation afin de participer au processus de sélection des candidats ;

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner les membres de ce comité ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal constitue un comité de dotation pour le poste de technicien(ne) comptable ;

QUE les membres du comité de dotation soient les suivants : Ian Dagenais, Gilles Vallières et le Directeur général ;

QUE ce comité soit mandaté pour procéder aux entrevues, à l'évaluation des candidatures et à la

formulation d'une recommandation au conseil municipal.

ADOPTÉE

5.4 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CONSULTANT EN COMPTABILITÉ JUSQU'EN SEPTEMBRE 2027

2026-10-06

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge retient les services d'un consultant en comptabilité pour soutenir ses opérations financières ;

ATTENDU QUE l'entente actuellement en vigueur arrive à échéance et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'assurer la continuité de ces services ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait des services rendus par le consultant en comptabilité ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente avec le consultant en comptabilité ;

QUE cette entente soit renouvelée pour une période se terminant le 30 septembre 2027 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution au nom de la Municipalité du village de Fort-Coulonge.

ADOPTÉE

5.5 ANALYSE DE LA SITUATION DU CLUB D'ÂGE D'OR ET ÉTABLISSEMENT D'UN PARTENARIAT

2026-10-07

ATTENDU QUE le Club d'Âge d'Or contribue à la vie communautaire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir les activités favorisant la participation des citoyens et l'adhésion de nouveaux membres ;

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité établisse un partenariat avec le Club d'Âge d'Or afin de développer diverses activités, notamment des présentations, sessions d'informations, de films et des repas communautaires ;

QUE la Municipalité octroi une aide financière au Club d'Âge d'Or afin de soutenir sa mission et ses activités ;

QUE le directeur général soit mandaté pour élaborer les modalités de ce partenariat.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ACCEPTATION DE NOUVEAUX CANDIDATS AU PROGRAMME POMPIER 1 DE L'ESSC AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2026-10-08

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie souhaite assurer la relève et le maintien de ses effectifs ;

ATTENDU QUE les candidats Haley Pophal, Rylan Levesque, Wick Bilodeau, Marc-Antoine Denault et Louka Jolin ont manifesté leur intérêt à suivre le programme Pompier 1 de l'ESSC ;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie recommande leur intégration au sein du service ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les candidatures de Haley Pophal, Rylan Levesque, Wick Bilodeau, Marc-Antoine Denault et Louka Jolin au programme Pompier 1 de l'ESSC au sein du Service de sécurité incendie ;

ADOPTÉE

6.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE FORT-COULONGE ET MANSFIELD-ET-PONTEFRACT

2026-10-09

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge et la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract collaborent en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent évaluer la possibilité de conclure une entente intermunicipale bilatérale relative au service de sécurité incendie ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate le maire, le conseiller Sylvain Fortin, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur général afin d'amorcer les discussions avec la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract concernant une entente intermunicipale bilatérale relative au service de sécurité incendie ;

QUE les représentants mandatés fassent rapport au conseil municipal de l'avancement des discussions et de toute recommandation découlant de celles-ci.

ADOPTÉE

6.3 RATIFICATION DES DÉPENSES DE LA FIRME ARCOSE POUR LES FORMATIONS EN ESPACES CLOS, EN UTILISATION DE LA SCIE MÉCANIQUE ET SUR L'INFORMATION SIMDUT

2026-10-10

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge doit assurer la formation et la sécurité de ses employés de la voirie ;

ATTENDU QUE la firme ARCOSE a dispensé des formations en espaces clos, en utilisation de la scie mécanique et sur l'information SIMDUT ;

ATTENDU QUE ces formations sont nécessaires à l'exécution sécuritaire des tâches des employés de la voirie ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal ratifie les dépenses engagées auprès de la firme ARCOSE pour les formations en espaces clos, en utilisation de la scie mécanique et sur le l'information SIMDUT destinées aux employés de la voirie ;

QUE les sommes requises soient puisées à même les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPELLATION DU FUTUR POSTE DE DISTRIBUTION D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA RÉGION

2026-10-11

CONSIDÉRANT QUE le nouveau poste Hydro-Québec desservira toute la région du Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE cette installation est un nouvel atout régional qui favorisera le développement économique ainsi qu'une meilleure fiabilité de la distribution du service d'électricité dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'appellation initialement proposée par Hydro-Québec **COULONGE** représente bien l'héritage socioculturel, la mémoire collective et le patrimoine territorial ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge aimerait le maintien de l'appellation choisie car elle reflète pleinement l'héritage patrimonial et culturel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge aimerait fortement de tout changement d'appellation choisi continue de reflète pleinement l'héritage culturel et notre patrimoine pontissois ;

CONSIDÉRANT QUE le changement actuellement proposé par la municipalité de Mansfield-et-Pontefract ne représente pas la notion d ’héritage régional ou patrimonial mais plutôt son emplacement géographique ;

CONSIDÉRANT QUE contribution de la nation algonquine n'est pas reflété grandement dans la toponymie du Pontiac actuelle à part son nom ;

CONSIDÉRANT QUE que l'appellation d'une installation régionale est une opportunité importante de reconnaître nos racines, notre héritage et la contribution de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de bande Anishinabeg de Kitigan-Zibi sera consulté afin d’endosser le processus si le changement initialement choisi **COULONGE** est considéré par la direction d’Hydro-Québec ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l’unanimité

DE proposer une seconde alternative avec un nom d’origine algonquine **WANAKIWIN**. Ce mot signifie un endroit paisible et un lieu de paix. Cette appellation tout comme celle originale de **COULONGE** sont tous deux représentatives et significatives tant qu’à la valeur ajoutée au plan patrimonial et culturel

QUE cette résolution soit acheminée à la direction d’Hydro-Québec, au député André Fortin, à la municipalité de Mansfield et à la préfète Jane Toller.

ADOPTÉE

10.1 AUTORISATION DE CESSION DU LOT 6 728 921

2026-10-12

ATTENDU QU’ la Municipalité du village de Fort-Coulonge est propriétaire du lot numéro 6 728 921 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ce lot est adjacent à la propriété de Madame Michèle Bertrand, située au 47, rue Gervais, Fort-Coulonge ;

ATTENDU QU’ le conseil municipal juge opportun de céder le lot numéro 6 728 921 à Madame Michèle Bertrand ;

ATTENDU QU’ il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de cession et de tout document nécessaire à la réalisation de cette transaction ;

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise la cession du lot numéro 6 728 921 du cadastre du Québec à Madame Michèle Bertrand, propriétaire de l'immeuble situé au 47, rue Gervais, Fort-Coulonge ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité du village de Fort-Coulonge, l'acte de cession ainsi que tout autre document requis afin de donner effet à la présente résolution ;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par Madame Michèle Bertrand;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la notaire au dossier.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL RÉGIONAL

2026-10-13

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge souhaite encourager les activités récréatives, culturelles et communautaires sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'événement Village en fête contribue au rayonnement régional de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Festival hivernal constitue une activité locale importante pour les citoyens de Fort-Coulonge ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

D' autoriser la direction générale à déposer une demande de subvention auprès de la MRC afin de soutenir l'organisation de l'événement régional Village en fête ;

QUE la Municipalité appuie l'organisation du Festival hivernal en offrant un soutien municipal selon les ressources disponibles et les modalités approuvées par le conseil ;

QUE le directeur général soit autorisé à préparer et à transmettre toute documentation requise relativement à cette demande.

ADOPTÉE

11.2 ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU JOUR DU SOUVENIR DU 11 NOVEMBRE

2026-10-14

ATTENDU QUE le Jour du Souvenir est une occasion de rendre hommage aux personnes ayant servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire et de paix ;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge souhaite souligner cette journée de commémoration auprès de ses citoyens ;

ATTENDU QUE le cénotaphe de Fort-Coulonge, situé au 207, rue Principale, constitue le lieu de rassemblement désigné pour cette cérémonie ;

ATTENDU QU' un goûter sera offert aux participants à la suite de la cérémonie et que le lieu de sa tenue reste à déterminer ;

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appuie la tenue de la cérémonie commémorative du Jour du Souvenir le 11 novembre 2026 au cénotaphe de Fort-Coulonge situé au 207, rue Principale ;

QUE le directeur général soit autorisé à coordonner les démarches nécessaires à la tenue de l'événement en collaboration avec les organismes et partenaires concernés ;

QU' les coûts associés à ce goûter soient partagés à parts égales entre la Municipalité du village de Fort-Coulonge et la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract;

QUE le lieu du goûter soit déterminé ultérieurement en fonction des disponibilités et des besoins de l'événement ;

QUE les dépenses reliées à l'organisation de cette cérémonie soient autorisées à même les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

12. FINANCES

12.1 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 PRÉSENTÉS PAR FORVIS MAZARS

2026-10-15

ATTENDU QUE les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ont été préparés et présentés par la firme comptable Forvis Mazars ;

ATTENDU QUE les travaux nécessaires à la préparation de ces états financiers ont été réalisés conjointement par le personnel administratif de la Municipalité et la firme comptable ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des états financiers 2024 ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte et approuve les états financiers 2024 tels que présentés par la firme comptable Forvis Mazars ;

QUE les états financiers soient déposés sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément aux exigences applicables ;

QU' ces états financiers soient conservés aux archives de la Municipalité du village de Fort-Coulonge.

ADOPTÉE

12.2 ATTRIBUTION D'UN MONTANT DE 600 $ AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ACHAT DE BONBONS DESTINÉS AUX ACTIVITÉS DE L'HALLOWEEN ET DE NOËL

2026-10-16

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie souhaite offrir des bonbons aux enfants lors des activités de l'Halloween et de Noël organisées sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire soutenir les activités de l'Halloween et de Noël destinées aux enfants de la communauté ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise l'attribution d'un montant total de 600 $ au Service de sécurité incendie pour l'achat de bonbons ;

QU' un montant de 300 $ soit consacré aux activités de l'Halloween et qu'un montant de 300 $ soit consacré aux activités de Noël ;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

12.3 DEMANDE DE PRIX/BOURSE DE GRADUATION – ÉCOLE SECONDAIRE DE PONTIAC

2026-10-17

ATTENDU QUE l'École secondaire de Pontiac sollicite l'appui de la Municipalité du village de Fort-Coulonge dans le cadre de sa cérémonie de graduation 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconnaître les efforts et la réussite scolaire des finissants ;

ATTENDU QUE le récipiendaire du prix offert par la Municipalité est une finissante résidente de Fort-Coulonge ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accorde une bourse de 250$ à la finissante sélectionnée dans le cadre de la cérémonie de graduation de l'École secondaire de Pontiac qui se tiendra le 7 novembre 2026 ;

QU' le chèque soit émis au nom de la récipiendaire conformément aux modalités établies par l'École secondaire de Pontiac ;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

12.4 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES ET ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS – SEPTEMBRE 2026

2026-10-18

ATTENDU QUE les comptes du mois de septembre ont été vérifiés par **PIERRE CYR ET GAÉTAN GRAVELINE;**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de **360 695.42 $** se répartissant comme suit :

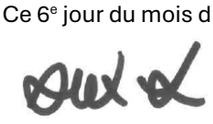
Salaires payés	64 549.52	$
Opérations courantes payées	199 443.06	$
Opérations courantes à payer	96 702.84	$
Total	**360 695.42**	**$**

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussigné, ALEX LADOUCEUR, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 6e jour du mois d'octobre 2026.



ALEX LADOUCEUR
Secrétaire d'assemblée

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-10-19

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 8 :15.

ADOPTÉE

Président

PIERRE CYR
Maire

Secrétaire d'assemblée

Alex Ladouceur
Secrétaire d'assemblée

« Je, Pierre Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».